

Atradius & Vous

MODULA FIRST : Nouveau plafond d'indemnisation pour les chiffres d'affaires < à 2 M€

Cher partenaire,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un **nouveau plafond d'indemnisation de 100K €** a été introduit dans Modula First, pour les entreprises réalisant **jusqu'à 2M€ d'euros** de chiffre d'affaires.

Les atouts de Modula First revisité fin 2021, restent inchangés :

- Possibilité d'intégrer 3 co assurés
- Jusqu'à 6M€ de chiffre d'affaires assurable
- Plafonds d'indemnisation jusqu'à 500K€
- Un seul tarif: France/Export très compétitif
- Possibilité d'intégrer du Start Cover

Vous trouverez ci-joints, la Fiche Produit, le Guide de souscription et le Formulaire d'adhésion, modifiés.

Ces documents Modula First sont disponibles et téléchargeables en ligne, sur www.atradius.fr et sur votre [Espace Partenaires](#).

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

